

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 22

Séance du : 15 octobre 2024

Objet : Affouage 2024-2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 11 octobre 2024

Date d'affichage : 18 octobre 2024

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ -- Mme Anny GRANDGERARD – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – M. Laurent CARDOT – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»»

Pour l'année 2024-2025, l'affouage s'effectuera dans les parcelles 21, 23, 46 et 47 et sera essentiellement constitué de houppiers.

Le prix du lot d'affouage était fixé jusqu'alors à 65 €.

M. le Maire propose de maintenir ce tarif pour la période 2024-2025.

À titre informatif, 10 affouagistes sont inscrits pour cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif de l'affouage pour l'année 2024-2025 à 65 € (soixante-cinq) le lot.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA